Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260701-DB202696-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 1ER JUILLET 2026

N° Acte : **2026-Délib-96-CM 01/07/2026**	Classification **: 1.1 Marchés publics**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 29

***Objet* : Choix de l'attributaire pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de démolition-construction du cinéma Eckmühl**

L'An deux mil vingt-six le 1er du mois de juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

Etaient absents : M. Gaétan MARBLÉ (procuration à M. Quentin BERNARD) ; Mme Audrey DI MARINO (procuration à Mme Céline CALVEZ) et M. Stéphane LE GALL (procuration à M. Pierrick COTTO).

Secrétaire : M. Quentin BERNARD.

Le présent marché de maîtrise d'œuvre a pour objet la démolition et la reconstruction du cinéma Eckmühl. L'ouvrage à réaliser s'exécute au 468, rue du Port de Kérity et s'inscrit réglementairement dans la catégorie des opérations de bâtiment en réutilisation ou réhabilitation.

Il s'agit d'un marché ordinaire, sans décomposition en lots, passé sous la forme d'une procédure adaptée ouverte (MAPA). La mission confiée au maître d'œuvre englobe l'ensemble des éléments de base, allant des études d'esquisse (ESQ) jusqu'à l'assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement (AOR). Le titulaire a également l'obligation de proposer une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) pour la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) du chantier.

Pour mener à bien cette opération, le candidat devait obligatoirement constituer un groupement doté de compétences variées, incluant un architecte inscrit à l'ordre qui agira comme mandataire solidaire, ainsi que plusieurs bureaux d'études techniques spécialisés (structure, fluides, acoustique, VRD et démolition) et un économiste de la construction.

La durée globale prévisionnelle de ce contrat de maîtrise d'œuvre est fixée à 35 mois, comprenant une phase d'études estimée à 11 mois et une durée prévisionnelle des travaux projetée sur 12 mois. L'enveloppe financière initialement affectée aux travaux s'élève à 1 610 000 € HT.

Le marché de maîtrise d'œuvre a fait l'objet d'un avis de marché publié dans le journal Le Télégramme le 24 mars 2026. La date limite de réception des offres était fixée au 15 avril 2026 à 12h00.
Dans le cadre de cette consultation, 69 dossiers ont été téléchargés. Au total, 19 entreprises ont déposé un dossier, dont 16 ont fourni un dossier complet et régulier dans les délais impartis.

L'analyse des offres initiales a été réalisée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune, la SEMBREIZH. Les résultats de cette analyse technique et financière ont été présentés à la commission MAPA du 17 juin 2026 afin de retenir trois candidatures en vue d'auditions et de négociations.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260701-DB202696-DE

Avant audition, le classement et les évaluations des 3 meilleurs candidats se présentaient ainsi :

Critères & Évaluations	ATELIER MURA SCALA (EL16)	STUDIO MX (EL15)	BRULE ARCHITECTES ASSOCIES (EL6)
Mémoire Méthodologique (Max 30 pts)	30,00	30,00	30,00
Lettre & Cadre MIQCP (Max 30 pts)	30,00	30,00	30,00
Note Valeur Technique (Max 60 pts)	60,00	60,00	60,00
Montant Total Offre (HT)	**158 450,00 €**	**165 000,00 €**	**208 175,00 €**
Note Prix Prestations (Max 40 pts)	40,00	38,41	30,45
NOTE TOTALE (Max 100 pts)	**100,00**	**98,41**	**90,45**
Classement final avant audition	1er	2ème	3ème

Conformément au choix de la commission MAPA, les réunions de négociation et d'entretien se sont tenues le lundi 29 juin 2026. D'une durée d'une heure par candidat, chaque entretien comprenait 30 minutes de présentation (groupement, organisation en phase conception puis travaux, références de cinéma) et 30 minutes de questions et points de négociations.

À l'issue des auditions, de l'analyse finale des offres et de l'avis rendu par la commission MAPA en date du 30 juin 2026, le pouvoir adjudicateur retient comme attributaire final le groupement porté par le cabinet **BRULÉ ARCHITECTES ASSOCIÉS qui obtient la note de 90,45 :**

Critères & Évaluations	BRULE ARCHITECTES ASSOCIES (EL6)	STUDIO MX (EL15)	ATELIER MURA SCALA (EL16)
Mémoire Méthodologique (Max 30 pts)	30,00	22,50	15,00
Lettre & Cadre MIQCP (Max 30 pts)	30,00	22,50	22,50
Note Valeur Technique (Max 60 pts)	60,00	45,00	37,50
Montant Total Offre (HT)	**208 175,00 €**	**165 000,00 €**	**158 450,00 €**
Note Prix Prestations (Max 40 pts)	30,45	38,41	40,00
NOTE TOTALE (Max 100 pts)	**90,45**	**83,41**	**77,50**
Classement final après audition	1er	2ème	3ème

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260701-DB202696-DE

Vu l'avis favorable de la commission *MAPA* du mardi 30 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité,**

DÉCIDE :

D'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de démolition et de reconstruction du cinéma Eckmühl au groupement conjoint dont le mandataire solidaire est **BRULÉ ARCHITECTES ASSOCIÉS** pour un montant de **208 175 € HT**,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que tous les documents utiles à la passation, l'exécution et au règlement du marché correspondant, ainsi que toute décision concernant les avenants et modifications de marché n'entraînant pas une augmentation du montant du marché lorsque les crédits sont inscrits au budget,

D'APPROUVER l'inscription des crédits correspondants sur les budgets 2026 et suivants du budget annexe cinéma Eckmühl,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser toute démarche permettant l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE